

DE NOUVEAUX RAPPORTS AU TEMPS

Temporalités urbaines, mutations sociales et action publique

Dominique ROYOUX, géographe, professeur associé à l'Université de Poitiers, Laboratoire ICOTEM

Contexte : de l'espace-temps monochrome à l'espace-temps polychrone

1 – **Disparition** progressive de l'organisation sociale industrielle et de ses rythmes,

Désynchronisation plus ou moins accentuée des temps sociaux, individuels et collectifs, depuis l'avènement de l'économie de services, **flexibilité** des horaires, **éclatement** des formes d'emploi,

Aménagement du Temps de travail et organisation du travail rémunéré **tout au long de sa vie**,

Porosité entre temps de travail et temps hors travail

2 – **Etalement résidentiel**, dissociation entre lieux de travail, d'études, d'habitat, de consommation et de loisirs,

Mobilité accrue des biens, des informations, des personnes : quotidiennes, événementielles, loisirs, résidentielles

3 – **Individualisation** et diversification croissantes des modes de vie,

Modification dans les **rapports entre les genres** suite à l'intégration durable des femmes sur le marché du travail remettant en cause la division traditionnelle des tâches entre les hommes et les femmes,

Allongement de la vie et vieillissement de la population



Nouvelles tensions liées à **certains lieux** (gares, hypermarchés, places, péri-urbain peu dense), **certains moments** (nuits, week-ends, jeudis soirs), **certains statuts** (jeunes sous mobilité contrainte, mères salariées, personnes âgées).



Question centrale : l'inégalité face à la maîtrise individuelle et collective des temps sociaux.



Nouvelles responsabilités posées à l'**action publique locale** dans l'ajustement des rythmes sociaux



Naissance des « **politiques temporelles** » en Europe depuis les années 90, d'abord en Italie sous l'influence des femmes syndicalistes, puis en France, en Espagne, Allemagne, aux Pays-Bas, en Finlande.

Trois questionnements majeurs

1 – Peut-on penser une offre de services sans connaître les **rythmes de vie**, disponibilités et **attentes** des bénéficiaires ?

2 – Peut-on continuer à construire des équipements publics sans penser à leurs **usages** pendant leurs fermetures aux publics ? Peut-on réfléchir à des aménagements urbains sans étudier les **générateurs de flux** du territoire et leurs rythmes ?

3 – Peut-on concevoir le dialogue avec les acteurs économiques sans les questionner sur l'**articulation** entre les besoins générés par leur activité, les **incidences** sur la vie des salariés, et celles **reportées** sur la collectivité (élargissement des horaires de crèche par exemple).

Nouveaux principes d'action publique

Les politiques temporelles sont donc fondamentalement **transversales** puisqu'elles comportent des dimensions liées à **l'emploi** (essor de nouveaux services de conciliation), **l'aménagement** (action sur la dissociation emploi-habitat), **l'égalité** (entre les hommes et les femmes), **l'attractivité** (des conditions de vie y compris temporelles), **la démocratie** (qui contraint le temps de qui ?).

Elles interpellent donc les **pouvoirs publics locaux**, qui peuvent mettre en place des « **bureaux des temps** » au sein des collectivités territoriales, parfois avec le soutien de l'Etat et de l'Union Européenne, chargés d'observer le rythme des habitants, des entreprises, et des institutions et de faire des propositions **d'organisation des temps sociaux** à partir de **diagnostics partagés**.

Les politiques temporelles manifestent un intérêt pour l'étude de la vie quotidienne, en en faisant **une politique publique à part entière**, orientation qui n'est pas encore majoritaire au sein des sciences sociales et humaines en France.

Elle invitent à considérer **le citoyen dans sa globalité**, en analysant les tensions et les contradictions nées de **la succession de ses statuts au fil du temps** (salarié, consommateur, touriste, nomade, sédentaire, intermittent...)

Prendre en compte la maîtrise du temps, dans la gestion d'une commune, d'une intercommunalité, d'un département ou d'une région **c'est tenter, simultanément, de :**

- prendre en compte **les différents rythmes et usages de la ville et de l'espace public**, en fonction des saisons, des rythmes de vie des habitants (ceux qui maîtrisent leur temps et les autres) ;
- aider les habitants à **mieux articuler vie professionnelle et vie familiale**, à mieux gérer le partage entre les temps du travail et hors-travail ;
- repérer et **agir sur les tensions publiques** (horaires, services, usages de l'espace, usages de la nuit...) **et privées** (qui rejaillissent sur la demande de services) ;
- répondre aux **attentes des habitants** (modes de gardes, déplacements, accès aux services, services inter-générationnels, temps scolaire...) dans le cadre « d'un territoire » qui évolue ;
- lutter contre les inégalités en favorisant **l'accessibilité**, entre les femmes et les hommes, entre les quartiers, les âges ou les revenus ;
- Mettre en œuvre de nouveaux modes de **concertation**, qui a l'image des « tables quadrangulaires italiennes », associent en toute occasion, salariés, décideurs privés, élus, habitants, et impliquer de nouveaux acteurs : syndicats, prescripteurs de temps, éducation nationale, entreprises,...

Caractéristiques des politiques temporelles actuellement en Europe

* Synchronisation spatio-temporelle	↻	- Plans horaires - Harmonisation des horaires et des flux (commerces, administration, entreprises, école, marché...)
↓		
* Recherche de conciliation vie professionnelle/ vie familiale	↻	- essor de nouveaux services à la personne et collectifs
↓		
* Nouvelle organisation spatio-temporelle	↻	- conception d'une nouvelle offre de services publics (bouquets, guichet unique, simultanéité des horaires) - offre de mobilité renforcée sur des axes majeurs - nouvelle offre de mobilité dédiée à des publics-cibles - offre positionnée sur des temporalités complémentaires (9-10 h, soirée, week-end) - continuité spatiale et temporelle du confort (pour personne âgées notamment) - espaces publics à aménager et à partager par des populations à usages et rythmes différenciés - lieux de travail multifonctionnels

Exemples

- | | |
|-----------------|---|
| * Services : | - guichets unique de rentrée scolaire à Poitiers
- achat de places en crèche municipale par un groupement d'administrations à Dunkerque
- concerts de midi à Rennes et Poitiers |
| * Entreprises : | - réorganisation des temps de travail des agents d'entretien à Rennes
- Crèches interentreprises à Lyon
- Plans de déplacements d'établissement |
| * Aménagement : | - rythmes différenciés pris en compte au sein des espaces publics à St Denis
- étalement des entrées de cours sur le Campus de Poitiers |

Des finalités socio-politiques contrastées

La prise en compte de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle par la mise en place des services de conciliation peut renforcer :

- * **la sociabilité** : offre de mobilité pour évènements exceptionnels, ouverture des bibliothèques le dimanche
- * **l'équité** : système de garde d'enfants au lieu de formation ou pour les adhérents d'un dispositif de réduction tarifaire dans le cadre d'une offre culturelle
- * **Le confort individuel** (livraison, achat à distance) ou **collectif** (ouverture simultanée des administrations et des commerces lors d'une journée « pour le citoyen »).

Une méthodologie innovante

- Lister les **variables-clés** du système « Temps et Territoire »

- liés au **travail** : immatérialité, flexibilisation, réduction du temps de travail,
 - de nature **démographique et culturelle** : part des femmes sur le marché du travail, évolution des structures familiales (foyers bi-actifs, familles recomposées...), part des populations à temps contraint, part des hommes et des femmes dépendants...
 - de nature **économique** : place de l'économie de services, modes d'organisation des entreprises, multiplicité des modalités de consommation et des usages sur le territoire ;
 - de nature **politique** : prise en compte par les politiques publiques de l'accessibilité aux ressources du territoire (pas seulement en voiture), des temps de déplacement, des disponibilités en logements...
- Etablissement d'analyses et de cartes **chronotopiques**
- Prendre en compte les **différentes échelles** d'action : quartier, agglomération, communauté péri-urbaine ou rurale, et des éventuelles distorsions entre temps des habitants et temps de projets publics ;
- Favoriser les **réflexions d'ensemble** (par exemple sur la nuit) pour éviter la gestion des conflits au coup par coup.

De nouveaux enjeux d'action publique en faveur du « vivre ensemble »

Pour asseoir leur crédibilité et leur légitimité au service de l'égalité des citoyens et de la maîtrise du temps pour le plus grand nombre, **les politiques publiques spatio-temporelles locales** devront aussi dans un proche avenir, **intervenir dans les débats contemporains de société** pour :

- favoriser l'activité professionnelle, féminine surtout, **à toutes les étapes de la vie active** (la France se distingue par un taux d'emploi des femmes assez élevé (proportion importante toutefois de temps partiel), mais aussi par une faible flexibilité de la durée du travail en fonction de l'âge) ;
- limiter le temps partiel subi ;
- instaurer un véritable service public de la petite enfance et du congé parental.

Les politiques temporelles vont **au-delà des réajustements nécessaires** pour garantir l'équilibre des fonctions au sein d'une société locale. Par leur orientation vers **une réduction des inégalités**, par les relations nouvelles qu'elles veulent établir **entre les genres**, par la meilleure **adéquation entre les différents statuts** endossés successivement (et parfois simultanément) par les individus et les populations, et plus récemment par **l'usage plus partagé des espaces publics**, elles renforcent **le sens de l'action publique locale spatialisée**, en faveur du **vivre ensemble**.

Mots clés :

Politiques temporelles, rythmes, modes de vie, conciliation vie professionnelle/vie familiale, synchronisation des usages dans l'espace public, collectivités territoriales.

Sources :

Travaux de l'Association Tempo Territorial (regroupant les bureaux des temps en France), Dominique Méda, Jean-Yves Boulin.

Bibliographie :

- Bondue (JP), Royoux (D) (Dir), 2007, Temps et Temporalités des Populations, Revue Espace, Populations, Sociétés, n° 2-3, Lille, 486 pages.